

# Air de familles



## Place aux jeunes !

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, à New York, la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Elle est entrée en vigueur en Belgique le 15 janvier 1992 et concerne toutes les personnes âgées de moins de 18 ans. Parmi ses 54 articles qui détaillent leurs droits fondamentaux figure le droit à la liberté d'expression et d'information afin qu'ils puissent devenir acteurs de leur société. C'est dans cette optique que le projet Parlons Jeunes a été créé. Initié en 2013 par le Délégué général aux droits de l'enfant et coordonné par l'asbl Comme un lundi, il vise à libérer la parole des jeunes sur des questions de société par le biais d'ateliers participatifs de réflexion et de création audiovisuelle sur différents thèmes. Ces ateliers sont ouverts à tous les jeunes, de 10 à 20 ans, en Fédération Wallonie-Bruxelles et veillent à la diversité au sein des groupes. Leur but est de rendre les participants acteurs du projet en développant leur esprit critique et leurs capacités créatrices. Les jeunes sont accompagnés dans la construction de leur réflexion et dans sa mise en forme à travers différentes disciplines - vidéo, son, presse écrite, création numérique et illustration - mais ce sont eux qui filment, prennent le son, préparent les questions d'interview... Eux qui définissent l'orientation du projet, tant sur le fond que sur la forme. L'équipe de l'asbl veille à ce que tout cela se passe dans un cadre rassurant qui permette à tous les points de vue d'être exprimés et pris en considération, sans aucun jugement. Pour découvrir tous les projets déjà réalisés, rendez-vous sur le site [parlonsjeunes.be/](http://parlonsjeunes.be/)

**Julie Rouffiange**



Anne Pochet.

À la télé, tous les jours  
sur la Une et sur BX1

rtbf



Sur Internet ([www.airdefamille.be](http://www.airdefamille.be) ;  
[www.one.be](http://www.one.be)): toutes les émissions,  
les spécialistes, et les infos pratiques.